BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1021

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

491 581 609 RCS Saint Etienne.
CERA ENGINEERING.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 2300000.00 EUR.
Adresse : 2, Rue Du Huit Mai 1945, 42390 Villars.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS RELATIF A UN PROJET DE FUSION CERA ENGINEERING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 300 000 EUROS SIEGE SOCIAL : VILLARS (42390), 2 RUE DU 8 MAI 1945 491 581 609 RCS SAINT-ETIENNE _____ MABOTEX ENGINEERING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 38 000 EUROS SIEGE SOCIAL : VILLARS (42390), 2 RUE DU 8 MAI 1945 501 974 869 RCS SAINT-ETIENNE Aux termes d'un projet de traité de fusion signé le 19/05/2022 déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, il résulte que la société CERA ENGINEERING se propose d'absorber, à titre de fusion, la société MABOTEX ENGINEERING, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 2 400 706 € contre la prise en charge de son passif évalué à 2 615 515 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société MABOTEX ENGINEERING, soit un actif net apporté de -215 808 €. La société CERA MECA étant propriétaire de la totalité du capital de la société MABOTEX ENGINEERING et de la totalité du capital de la société CERA ENGINEERING, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société CERA ENGINEERING contre des actions de la société MABOTEX ENGINEERING en sorte que la société CERA ENGINEERING ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Il sera constaté dans les comptes de CERA ENGINEERING, un report à nouveau égal à la valeur nette des biens apportés, soit -215 808€. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis..